

Association Vivre en Bord de Baie
Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2018
tenue à la Salle des Dunes d'Hillion à 20h30

Sont présents 16 adhérents, 11 pouvoirs sont présentés et validés. Le quorum est atteint (27 voix pour 38 adhérents).

La réunion est animée par Sylvain Lelièvre, Président de l'Association.

Ordre du jour :

- ✓ Rapport moral et d'activité
- ✓ Rapport financier
- ✓ Vote des rapports
- ✓ Perspectives 2019
- ✓ Modification des statuts - vote
- ✓ Questions diverses
- ✓ Cotisations - vote
- ✓ Renouvellement du CA - vote

Rapport moral et d'activité : Sylvain Lelievre

Élargissement de l'association : 17 nouveaux adhérents

Demande de révision de la taxe d'habitation et de la taxe foncière :

Elles sont basées sur la valeur locative cadastrale. C'est une démarche individuelle. Entreprise par Sylvain Lelièvre et Alain Helbert.

Si d'autres personnes veulent entreprendre la démarche l'association se tient à leur disposition pour les aider et les guider dans leur démarche.

Mr le Maire a écrit aux finances publiques dans le même sens.

Avancement du Procès : notre avocat nous a fait défaut.

Le bureau d'aide juridictionnelle étudie la possibilité de nous attribuer un nouvel avocat.

Réponse en décembre.

Démarches pour l'entretien des digues :

SBAA a la compétence pour l'entretien des digues. Le 8 juin nous avons participé à une réunion avec les services Techniques Gemapi -Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations- des études sont menées avec un cabinet d'études de Rennes : Geolithe.

SBAA ne tiendra pas compte des indications du PPRL-i. Tout se fera en fonction des enjeux...

Une taxe Gemapi sera, peut-être, payée par les contribuables - maxi 40 euros par habitant.

Le CA a envoyé une lettre recommandée le 25/6/2018 pour demander le rehaussement des digues et la restauration du bras du St Jean bouché sur Yffiniac.

Relation avec la Mairie :

Un courrier a été adressé le 26/02/2018 pour demander le respect de la réglementation sur l'usage du GR 34.

Demande d'organisation d'une réunion avec les habitants pour présenter le Plan Communal de Sauvegarde

Demande à la commune de se porter acquéreur des digues privées et d'intervenir auprès de la mairie d'Yffiniac pour le bras bouché du St Jean.

Réponse de la Mairie le 3/9/2018 :

La réunion de présentation du plan communal de sauvegarde aura lieu quand le personnel communal aura été formé.

Les poteaux Edf sont en bon état, il n'y a pas de risques avérés.

Propriété des digues SBAA est conscient du problème, Mr le Maire rappellera l'opportunité de la propriété unique.

La formation du personnel au PCS est prévue en décembre.

Pour nous appuyer face à la Gemapi nous demanderons le soutien du Maire, avec Serge Hamon, ils seront les référents.

On ne doit pas compter sur une subvention pour l'association

Les 3 communes concernées par la Gemapi sont Yffiniac, Hillion et Languieux.

Les autres communes ont un protocole de dérogation.

L'estimatif du budget des travaux pour notre partie digues va de 36000 à 43200 euros.

Il y a eu 4 réunions de CA au cours de l'année.

Rapport financier : Brendan Prigent

Cotisations 2018 = 255,00 euros frais divers =26,00 euros

solde 229,00 + 9,00 de report soit en caisse 238,00 euros

Vote du rapport moral et d'activité : pour 27 / contre 0 / abstention 0

Vote du rapport financier: pour 27 / contre 0 / abstention 0

27 votants sur 38 adhérents, quorum atteint : les 2 rapports sont approuvés.

Perspectives, axes à travailler : Sylvain Lelièvre

Suivi du procès contre le PPRL-i : 2019 pourrait être l'année de la délibération, dans ce cas le CA assistera à la délibération à Rennes.

Si le bureau d'aide juridictionnelle nous attribue un nouvel avocat nous l'accepterons.

Entretien des digues Gemapi : rencontrer les élus des communes concernées et les personnels techniques pour mettre une pression et ne pas se retrouver en 2020 devant un fait accompli. Agir pour obtenir l'entretien et le rehaussement des digues.

SBAA : responsable Mr Bidault – à voir pour poser des chicanes sur le GR34.

Adresser un courrier à Mme la Présidente pour faire valoir nos droits.

Mairie : rencontrer Mr le Maire et S Hamon pour les digues et la réunion de quartier.

Modification des statuts

Statuts actuels, *ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION*

L'association est dirigée par un conseil de 7 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles."

De façon à pouvoir accueillir sans limite de nouveaux membres au CA de façon à augmenter la représentativité, on propose la modification suivante :

"L'association est dirigée par un conseil d'au moins 5 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles."

Vote à l'unanimité

Cotisation 2019

Une cotisation de 5€ par propriétaire est proposée pour l'année 2018-2019.

Vote à l'unanimité

Renouvellement du CA

3 sortants Alain Helbert, Brendan Prigent, Sylvain Lelièvre. Ces 3 sortants sont candidats.

2 nouveaux candidats Pascal Rebours et Cédric Gloaguen

Vote pour les 5 candidats : « pour » à l'unanimité. Les 5 candidats sont élus.

Fin de l'AG à 22h30 - Compte-rendu rédigé par JP Vilsalmon -

Pièces jointes :

Statuts de l'association Vivre en Bord de Baie modifiés par l'assemblée générale du 23/11/2018

Composition du conseil d'administration de l'association Vivre en Bord de Baie élu par l'assemblée générale du 23/11/2018